Décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (https://www.cgtfinancespubliques.fr)

le décret vise à adapter les modalités de prise en charge des frais de repas des agents publics civils et militaires assurant la continuité du fonctionnement des services publics pendant les périodes d'état d'urgence sanitaire, en l'absence de restauration collective.

fichiers:

<u>Télécharger joe 20200408 0086 0005.pdf</u> (142.29 Ko)

Public: Frais de déplacements et repas

- =⊿
- ±A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank